

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

UNE COMMUNICATION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE A LA CORÉE DU NORD

Genève, le 8 janvier 1951

Poursuivant ses efforts incessants pour être à même d'accomplir ses tâches humanitaires traditionnelles dans les deux camps actuellement en conflit, en Corée, le Comité international de la Croix-Rouge à Genève vient d'adresser un message à S. Exc. Pak Heun Young, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire de Corée, à Pyongyang. Ce message, dont le texte suit, ayant été répété par la radio parlée afin que le destinataire en ait connaissance le plus rapidement et le plus sûrement possible, le Comité international de la Croix-Rouge est en mesure d'en publier aujourd'hui la teneur.

Genève, le 5 janvier 1951

S. Exc. Pak Heun Young, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire de Corée.

Dans le désir d'apporter à toutes les victimes de la guerre l'aide totalement impartiale du Comité international de la Croix-Rouge, je considère de mon devoir, de vous proposer de rendre visite à votre Gouvernement, afin d'examiner avec lui les divers problèmes de Croix-Rouge qui ont fait l'objet de nos nombreuses dépêches antérieures envoyées dès le 26 juin 1950 : 1) les prisonniers de guerre des deux parties ; 2) la possibilité de protéger la population civile non combattante, conformément à notre proposition du 7 juillet 1950, par la création, selon la quatrième Convention de Genève de 1949, de zones de sécurité, qui seraient à l'abri de toutes formes d'hostilités comme de bombardements aériens et navals.

Si votre Gouvernement et la Croix-Rouge coréenne acceptent l'examen de ces problèmes urgents, je vous propose de me rendre

COMMUNICATION A LA CORÉE DU NORD

personnellement dans votre pays par un avion de la Croix-Rouge immatriculé en Suisse. La mission restreinte serait composée d'un assistant personnel et d'un conseiller médical, plus l'équipage. L'avion apporterait également un premier stock de médicaments provenant de divers dons neutres et particulièrement un don du Gouvernement suisse, destiné à une répartition impartiale et équitable aux victimes en général des hostilités en Corée.

Le Comité international de la Croix-Rouge serait reconnaissant à V. Exc. de lui indiquer où cet avion pourrait atterrir à proximité du siège de votre Gouvernement. Cette destination pourrait encore être communiquée à l'avion pendant son voyage vers votre pays et, si possible, lors du transit par la Chine. Nous approchons simultanément les Gouvernements des pays voisins de votre pays avec lesquels vous entretenez des relations diplomatiques, en les sollicitant d'accorder toute assistance en vue de faciliter le transit dans l'esprit des Conventions de Genève. Les détails relatifs à l'avion, au personnel de la mission et à l'équipage seront communiqués aussitôt que nous recevrons votre acceptation à notre offre. Nous communiquerons de même les détails de l'itinéraire que nous envisageons actuellement, via l'Inde et Shanghai et successivement Pékin ou Vladivostock.

Je vous demande de bien vouloir accorder à cette proposition de caractère purement humanitaire votre urgente attention personnelle. Le Comité international de la Croix-Rouge demeure dans l'attente et le ferme espoir d'une réponse rapide et positive. Nous répéterons ce message par radio parlée en français pour qu'il vous parvienne avec certitude. Avec l'expression de ma haute considération.

(signé) Paul Ruegger, président du Comité international
de la Croix-Rouge.
